

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique -Politique.

Le *Mémorial diplomatique* contient deux notes politiques qui ne sont pas sans intérêt.

La première explique en ces termes la présence à Athènes de l'escadre russe, qui avait, comme on sait, donné lieu à différentes suppositions :

« Pour aller au-devant de tout faux commentaire, le cabinet de Saint Pétersbourg, par l'organe de ses agents diplomatiques, a prévenu confidentiellement les puissances garantes que l'amiral Boutakoff, commandant l'escadre russe dans la Méditerranée, avait reçu l'ordre d'aller à Brindes à la rencontre de la grande-duchesse Alexandra, mère de la reine des Hellènes, et de lui faire l'escorte d'honneur jusqu'au Pirée, où Son Altesse royale est attendue vers le 24 du courant.

« La grande-duchesse Alexandra a, comme on le sait, entrepris ce voyage pour être présente aux couches de son anguste fille.

« D'après ce qui précède on voit combien était dénuée de fondement la rumeur propagée par certains journaux et d'après laquelle la Russie, persistant à réclamer l'annexion de l'île de Crète au royaume de Grèce, avait résolu de transporter son escadre au Pirée, afin de mieux appuyer les démarches que le général Ignatieff aurait été chargé de faire à Constantinople en faveur de l'émancipation des Candiotes. »

Dans la seconde, le *Mémorial* résume comme suit le but et les résultats du récent voyage de M. le baron de Meysenbug à Rome :

« Une lettre de Rome, datée du 15 juillet, après nous avoir annoncé que le baron de Meysenbug était reparti l'avant-veille pour l'Autriche, nous fournit des renseignements très-intéressants sur le but et le résultat de la mission dont ce diplomate avait été chargé par l'empereur François-Joseph auprès du saint-siège.

« Nous avons déjà dit que l'objet principal de cette mission était de rassurer le pape sur l'application pratique des lois anticoncordataires en Autriche, en faisant ressortir que si l'abrogation du concordat restreint sous certains rapports la juridiction ecclésiastique du clergé catholique, elle lui assure une sphère d'action et une indépendance plus étendues que celles qui avaient été stipulées par le concordat de 1855.

« En dehors de ce point, le baron Meysenbug avait pour mission d'obtenir du saint-siège trois concessions importantes, savoir :

« 1^o Que malgré la promulgation des lois anticoncordataires, les relations diplomatiques entre Vienne et Rome seraient maintenues dans leur état actuel, sans que le nonce apostolique fût rappelé même temporairement ;

« 2^o Que l'allocation papale ne contiendrait aucune allusion personnelle à l'égard de l'empereur d'Autriche ;

« 3^o Que le saint-siège n'élèverait aucune difficulté contre l'exercice ultérieur des droits et des privilèges attachés au titre de Majesté apostolique acquis à l'empereur d'Autriche comme roi de Hongrie.

« Notre correspondant conclut en affirmant que la mission du baron de Meysenbug a été couronnée d'un plein succès, d'un plus parti-

culièrement au choix heureux que Sa Majesté apostolique avait fait d'un négociateur inspiré au pape autant d'estime que de confiance. »

La Prusse, on le sait, a de grandes ambitions maritimes; mais, pour être une puissance importante sur les mers, il ne suffit pas d'avoir des vaisseaux blindés et des ports favorables le long de ses côtes; il faut encore avoir, dans les parages lointains, des colonies et des comptoirs. S'il faut en croire une lettre adressée du cap de Bonne-Espérance à la *Nouvelle Presse libre*, le gouvernement prussien négocierait en ce moment avec le Portugal l'acquisition de la baie Delagoa. Une autre lettre de Port Natal confirme cette nouvelle et ajoute que le voyage d'un proche parent du comte Bismark dans la république transvaalique paraît être en rapport avec ce projet d'acquisition. L'auteur de cette lettre fait remarquer que la baie Delagoa, située sur la côte orientale de l'Afrique, sous le 26^e degré de latitude sud, pourra acquérir une grande importance comme port d'exportation des Etats libres hollandais de cette contrée, et qu'en dirigeant vers ces parages l'émigration allemande, on pourrait y fonder une belle colonie.

L'action absorbante de la Prusse continue à se manifester jusque dans ses moindres détails.

On écrit de Berlin à l'*Agence Havas* que, par suite d'un traité conclu entre la Prusse et la ville libre de Brême, l'administration des

télégraphes sur le territoire de cette ville hanseatique passera entre les mains de la Prusse.

On lit dans la *Correspondance générale* de Vienne :

« Les assertions de quelques journaux sur un prétendu rapprochement de l'Autriche et de la Prusse, ne reposent que sur des vœux personnels et ne sont aucunement justifiées jusqu'à présent dans le domaine des faits accomplis. »

Une lettre adressée de Trieste, le 17 juillet, à l'*Agence Havas*, donne les renseignements suivants sur l'état des esprits dans cette ville : L'ordre extérieur n'a pas été troublé à Trieste depuis deux jours, mais on aurait tort de croire que le calme est complètement rétabli. Trieste est en proie à une crise des plus sérieuses. Le parti qui travaille à une italianisation complète et à une séparation éventuelle de la ville d'avec l'Autriche, sait très-bien que le moment n'est pas encore venu de jeter le masque; provisoirement il ne veut obtenir que ce qui est possible, et notamment les concessions qui doivent le conduire à son but ultérieur.

Ces concessions sont : la transformation du lycée allemand de l'Etat en un lycée italien, le désarmement de la milice territoriale slave et la dissolution des gardes de police militaires qui seraient remplacés par une garde municipale.

La première de ces mesures donnerait le coup de grâce à l'élément allemand de Trieste. La seconde enlèverait à l'Etat l'appui d'un élément vigoureux et lui aliénerait une popula-

REVUE.

LE ROMAN DES MÈRES,

PAR ALFRED DES ESSARTS.

PREMIÈRE PARTIE.

(Suite.)

Ce disant, elle aperçut Joseph, qui, à son entrée, était levé vivement. Il murmura :

— Mademoiselle...

— Ah! fit-elle avec le sourire fin de ses grands yeux bleus, c'est un monsieur qui ne danse pas.

Joseph n'eût su que répondre; par charité, Mme Zehler répliqua pour lui :

— M. Martel ne danse pas, c'est vrai, mais il regarde.

— Et il a joliment raison, dit M. Morandot. A quoi bon s'imposer une inutile fatigue. Les Turcs qui payent des armées sont plus sages que nous. Je me souviens que, le jour de mon mariage, je ne pus qu'à grand-peine me tirer d'un quadrille.

— Vous êtes un barbare, dit dédaigneusement Athénaïs. Ne nous gênez pas M. Martel, qui doit apprendre que la danse est un talent nécessaire chez un homme du monde.

— Hélas! madame, dit ce dernier, je ne serai jamais un homme du monde.

— Non? Tant pis.

La jeune fille avait accordé à Joseph un regard d'intérêt.

Ce regard, il ne le saisit pas, il le sentit.

— Ma chère petite, dit Charlotte, si vous vouliez bien, avec la permission des autorités ici présentes, nous jouer un de vos jolis morceaux ?

Pour toute réponse, Emma se mit au piano avec sa bonne grâce charmante et à la vive satisfaction de sa mère adoptive; elle joua mieux encore qu'elle ne l'avait fait au bal son morceau de la *Danse des Fées*, puis une mazourke de Chopin. M. Morandot, d'abord charmé, avait peu à peu détourné son attention de ces brillants arpegges pour la fixer sur son carnet de notes; Mme Zehler étudiait malignement sur le visage de Joseph l'effet produit par la musique et surtout par la musicienne...

L'heure de se retirer arriva. Joseph suivit sa protectrice.

VI.

Au moment où ils mirent pied à terre, M. Zehler était au magasin, occupé à examiner quelques écrins qui lui étaient revenus de sa fabrique.

— Wilhelm, lui dit sa femme, voici M. Martel qui veut bien accepter à dîner chez nous sans façon.

— Bien, dit M. Zehler, justement nous avons une nouvelle cuisinière qui fait des prodiges.

— Où est le petit? demanda Charlotte.

— Avec Pauline, je pense. Ce diable d'enfant ne bouge plus de la cuisine.

— Ah! je n'entends pas ça. Mauvaise habitude.

Elle fit entrer Joseph dans l'élégant salon qui attenait au magasin et sur lequel ouvrait un escalier tournant à rampe d'acajou et de velours. Cet escalier menait à un entresol où les époux avaient leur appartement, lequel était meublé avec une singulière recherche. Le sous-sol contenait la cuisine, les chambres de bonnes et les caves.

Charlotte se pencha et appela :

— Eugène!... viens vite.

Un pas trotinant répondit à cette injonction faite d'un ton de mécontentement. Au bout de quelques instants, Eugène montra son visage fûté. Il était un peu intimidé comme un garçon qui se sent en faute.

— Que fais-tu en bas? dit Charlotte. Je t'ai défendu d'aller à la cuisine. Ce n'est pas ainsi qu'on apprend ses leçons.

— Pardon, maman, c'est que Pauline me contait des histoires bien amusantes.

— Pauline n'a pas besoin de te conter des histoires. Elle a sa besogne à faire, et je ne veux pas que tu la déranges.

Le petit homme ne répliqua rien. Il alla se jucher sur le tabouret du piano et se mit à repasser ses gammes.

— A la bonne heure, dit Charlotte. Il faut travailler pour qu'Emma soit contente de toi. Tu aimes bien Emma, n'est-ce pas?

— Oh oui! elle ne me gronde jamais quand elle me donne ma leçon de musique.

— Et je sais qu'elle y ajoute des gâteaux par dessus le marché. C'est cela, étudie un peu; après le dîner, on te fera faire une promenade au Palais-Royal.

— Quel bonheur! s'écria l'enfant. Si tu veux, j'irai avec Pauline.

— Ah ça! dit Mme Zehler avec une certaine irritation, décidément il est coiffé de ma cuisinière. Cela me déplaît, j'y mettrai ordre.

Elle descendit immédiatement au sous-sol où fonctionnait la domestique.

C'était une femme assez grande, brune, maigre et dont la figure accentuée accusait d'anciennes souffrances qui n'avaient pu cependant enlever à ses traits une certaine régularité.

Elle se retourna en entendant venir sa maîtresse, et l'on eût pu lire dans ses yeux un sentiment d'appréhen-

tion qui forme sur le littoral un contrepois puissant aux tendances italiennes, en même temps qu'elle rendrait cette population plus accessible à la propagande, soit italienne, soit panslaviste.

La troisième concession enfin placerait les pouvoirs de la police aux mains de la municipalité où déjà l'influence de l'élément italien appuyé par le public des tribunes est si grande, qu'à peine les conseillers du parti autrichien osent paraître dans les séances publiques.

La *Correspondance italienne* publie le texte d'une note prussienne, lue le 21 à la Chambre par le général la Marmora.

Dans cette note, remise au général la Marmora, le 19 juin 1866, par M. d'Usedom, la Prusse propose à l'Italie un plan complet d'opérations pour l'armée italienne.

Les journaux italiens constatent l'importance de ce document inédit.

La *Nazione* blâme la Prusse d'avoir donné à l'armée italienne un plan de campagne conçu par ses généraux, et qui n'avait pas été discuté avec les généraux italiens, et cela à la veille même de l'ouverture des hostilités, lorsque les généraux italiens avaient déjà adopté un autre plan, qu'il était impossible ou énormément difficile de changer immédiatement.

Le langage de cette note est très-impératif. Les autres journaux la critiquent également.

Le *Comercio*, de Cadix, du 17 juillet, donne des détails sur le départ du duc et de la duchesse de Montpensier.

Leurs Altesses, ainsi que leur famille et leurs serviteurs, se sont embarqués à Bonanza, de huit à neuf heures du matin, sur un petit remorqueur. Lorsque ce bâtiment a été en vue de Cadix, le commandant de port, M. le brigadier Topete, a quitté la rade sur une chaloupe à vapeur et s'est rendu à bord du navire qui portait le prince et la princesse et avait à sa corne le pavillon royal.

En approchant des frégates *Teluan*, *Zaragoza* et *Ville de Madrid*, les salves d'artillerie habituelles ont salué le pavillon royal, et les équipages, rangés sur les vergues, ont acclamé à leur arrivée les membres de la famille royale. A onze heures, Leurs Altesses se trouvaient sur la *Ville de Madrid* et reçurent les hommages de toutes les autorités de la province. A deux heures de l'après-midi, ce navire de guerre prenait le large et entra le lendemain, vers six heures du soir, dans le port de Lisbonne.

La *Liberté* annonce, d'après une dépêche de Lisbonne, que le conseil d'Etat portugais aurait émis un avis favorable au séjour du duc et de la duchesse de Montpensier en Portugal.

On écrit de Lisbonne, le 21 juillet, soir :
Le nouveau ministère est ainsi constitué :

MM. le marquis de Sa da Bandeira, présidence du conseil et guerre ;

L'évêque de Vizeu, intérieur ;

Pequito, justice ;

Latmo Caello, marine ;

Sebastiano Calheiros, travaux publics ;

Charles Bentos, finances.

On mande de Belgrade, le 23 juillet :

La procédure relative au meurtre du prince Michel continue. Les consuls et un public peu nombreux assistent à la séance. Parmi les accusés se trouvent l'intendant du prince Karageorgewich et les deux Nenadovich, parents de la princesse.

Le ministère public prononce son réquisitoire. Il requiert la peine de mort contre les trois accusés ci-dessus et vingt ans de travaux forcés contre le prince Karageorgewich et son secrétaire.

On lit dans une correspondance parisienne du *Journal du Havre* :

« Un bruit très-grave, dont nous ne pouvons parler que vaguement, circule depuis quelques jours dans certaines régions. Le mois de septembre serait l'échéance résolue d'un événement politique de premier ordre. Il ne s'agit que des élections, mais on parle d'une lettre de l'Empereur à M. de Moustier et d'une proclamation au peuple français. Ces deux documents sont à l'état de brouillons. Seront-ils publiés ? *That is the question*. S'ils le sont, leur retentissement sera grand en Allemagne. »

D'après des communications que la *Correspondance du Nord-Est* reçoit simultanément de Saint-Petersbourg, de Prague, de Lemberg et de Vienne, il se produirait en ce moment des symptômes d'une haute gravité en ce qui concerne l'agitation tchèque dont le gouvernement autrichien devra se préoccuper sérieusement.

Les meneurs ont été avisés de Saint-Petersbourg, suivant une lettre de Vienne, de pratiquer et de conseiller la résistance en Bohême et en Galicie, « jusqu'au moment où une grande guerre viendra radicalement changer la situation. »

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Le retour du prince Napoléon à Paris n'ayant pu être effectué assez promptement pour que son arrivée précédât le départ de l'Empereur pour Plombières, il doit se rendre directement à cette résidence, sans même s'arrêter à Paris, pour rendre compte au chef de l'Etat des résultats négatifs de son voyage.

Suivant des correspondances, le prince Napoléon aurait acquis la conviction que les fruits de notre guerre de Crimée, si coûteuse et si sanglante, sont perdus, et que Constantinople est aussi menacée par la Russie qu'avant la prise de Sébastopol.

Il est certain que la Russie se prépare à réaliser ses projets d'invasion et de conquête en Orient qui datent de Pierre-le-Grand.

— Le *Owl*, de Londres, assure que la reine d'Angleterre, allant en Suisse, s'arrêtera quelques heures à Paris et rendra visite à l'impératrice Eugénie.

— La *Correspondance provinciale* de Berlin annonce que la santé de M. de Bismark s'est notablement améliorée. On espère que le chancelier fédéral sera bientôt complètement rétabli.

LE SPECTRE ROUGE.

Le *Pays* publie la pièce suivante, qu'il dit avoir reçue, tout imprimée, sous enveloppe cachetée. Tout naturellement le *Pays* prend ce factum au sérieux ; il croit, comme on dit, que c'est arrivé. Nous sommes moins prompts à nous étonner : on a tant abusé des spectres, depuis que nous avons l'âge de citoyen, que nous ne voulons plus nous déranger pour des fantômes. Nous ne croyons guère à l'authenticité du document que le *Pays* a reçu ; on aura voulu se moquer de sa simplicité, nous le craignons.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS.

Citoyens,

Il est une heure fatale pour les peuples comme pour les rois.

L'irrévocable mot que la liberté dit aux rois dans sa colère, elle peut aussi le dire aux peuples dans son mépris : *Trop tard !*

Il est temps de savoir si la France doit vivre.

La tyrannie du second Empire a porté le même fruit que celle du premier, le fruit naturel de tout règne d'un seul : *La patrie en danger.*

Le danger suit la honte ? C'est juste.

Perte de la liberté ! perte de l'honneur ! perte du capital, du travail et du crédit ! perte de toutes nos forces physiques et morales, perte de notre influence dans le présent, des plus nobles traditions de notre passé et de notre chemin dans l'avenir ! Perte enfin de notre conscience, de notre confiance en nous-mêmes !

Et quinze milliards de dette en quinze ans, voilà le bilan du second Empire plus fausté que le premier !

Il est temps d'aviser au salut commun. La France n'en peut plus. Au coup d'Etat elle doit l'esclavage ; aux guerres du Mexique et de Rome la honte ; à l'emprunt progressif la ruine ; à la loi militaire la mort.

Il ne s'agit plus pour nous de droits, de gloire et de bourse : il y va de la vie. Question de salut ! Question suprême d'existence ! Vive

l'Empereur ! c'est : Meure la France ! Comment faire ? Comme lui. Un homme a fait un coup d'Etat contre elle ; un peuple en doit faire un pour elle ! Vive la France ! à bas l'Empereur !

Qu'attendons-nous ? Le suaire ? Est-ce fini, condamné, abandonné ? Le mal est-il mortel ? La nuit de décembre éternelle ? La France n'a-t-elle plus d'espoir ? Juillet plus de soleil ? Février plus de peuple ? Paris plus de faubourgs, plus d'écoles, d'étudiants, d'ouvriers, ni un homme, ni une arme, plus rien, ni sang dans les veines, ni pavé dans les rues ?

L'ordre de Varsovie règne-t-il à Paris ? La France est-elle déjà morte comme ses sœurs catholiques, plus morte que la Pologne qui a porté Berezowski, que l'Irlande qui a produit Baret, que l'Italie qui a donné Orsini, que le Mexique qui eu Juarez, que la Serbie même qui a tué Michel ? Quoi ! au-dessous même des Esclavons !

Paris si changé par Haussmann ! Et ses hommes plus changés que ses pierres ! C'est un songe ? Réveillons-nous ! Quoi ! le premier des peuples libres, le dernier des esclaves ! Derrière les femmes de 89 ! Faudra-t-il que nos mères des 5 et 6 octobre reviennent nous montrer la porte des Tuileries ? Nous qu'elles ont bercés avec la *Marseillaise*, nourrissons de Voltaire et zouaves du Pape, déserteurs de la Liberté et conscrits de l'Empire, faisant *merveille* à Rome et pitié à Paris, si braves pour notre maître et si lâches pour nos droits... elles ne nous reconnaissent pas !

Qu'attendons nous donc ? qu'espérons-nous ! Un autre miracle de même force ? Un Moïse de la campagne ? Les paysans vont ils défaire l'Empire qu'ils ont fait ? La Seine a-t-elle absolument besoin de la Charente Inférieure ? Le département des Barricades est-il embelli à ce point ? Paris a-t-il donné sa démission de capitale de la France et de la Révolution ? Espère-t-il sa délivrance de la Province, de l'étranger ou de la grève ? L'attend-il de Toulouse ou de Waterloo, de la bombe italienne ou du ramollissement ? Ses Brutus seront-ils non plus Danton, ni Louvel, ni même Mallet, mais Orsini, Bismark ou Conneau ? Et nous, toujours les bras croisés, prenant patience avec des bons mots assermentés ou cautionnés, nous, si crânes avec les légitimes, ne serons nous humbles qu'avec les parvenus ?

Laisserons-nous le pire de tous finir sur son trône, mourir dans son lit, offrir à tout prince, bâtard ou non, français ou non, cette prime d'encouragement qu'un homme peut, sans risque, à moins de Sainte-Hélène, mettre la main sur la souveraineté du peuple, vivre impuni à force de crime et mourir de sa belle mort, comme Louis XV, plus fort que le droit et le courage du peuple français ?

Peuple souverain sans droit ! Peuple souverain sans pain ! Peuple souverain sans armes

sion.

— C'est moi, dit brièvement Mme Zœhler. Pauline, j'ai bien voulu vous prendre à mon service, sur la recommandation de mon médecin. Je suis satisfaite de votre zèle ; vous êtes douce, propre et soigneuse. Vous voyez que je vous rends justice.

J'en remercie bien madame, dit la domestique avec une humilité qui avait quelque chose de nerveux.

— Mais il est un point sur lequel nous pourrions nous fâcher si vous n'étes complètement docile. Il m'est très-désagréable qu'Eugène s'habitue à descendre à la cuisine.

— Pardon, madame ; puis-je empêcher votre fils de se plaindre avec moi ?

Charlotte leva les épaules.

— Se plaindre avec vous !... En voilà des prétentions. Au commencement, Eugène ne pouvait pas vous souffrir. Il disait que vous ressembliez à la femme noire, qui, un soir, l'avait tant effrayé. Vous lui aurez donné des châtiments pour l'attirer.

— Du tout, madame, je vous le jure.

— N'importe. Et puis il s'amuse de vos histoires. Je sais trop quelles sottises on raconte aux enfants, et comme on les rend bêtes et peureux. Désormais, si Eugène veut vous faire visite, vous lui direz que je l'ai expressément défendu. Vous entendez ?

— Oui, madame, répondit Pauline, d'une voix si triste qu'on en eût éprouvé de la commisération.

En rentrant, Charlotte ne put s'empêcher de dire d'un ton saccadé :

— Est-elle sotte, cette fille-là ! Il semblait que je lui arrachais l'âme parce que je lui ai ordonné de ne plus attirer mon fils dans sa cuisine. Ah ! mais j'entends qu'elle obéisse. Je la renverrais plutôt !

Eugène intimidé avait baissé le nez vers les touches du piano. Heureusement le dîner mit fin à cet incident. Et comme M. Zœhler parlait difficilement, mais avait la manie de parler toujours, les heures s'allongèrent assez dans la conversation et l'exercice du cigare pour que Joseph sortit seulement à minuit.

Cependant, vers onze heures, Mme Zœhler avait éprouvé une fatigue assez intense, un malaise assez grave, pour être forcée de se retirer dans sa chambre où sa camériste Gabrielle lui donna des soins empressés. Cette chambre spacieuse avait une fausse alcôve formée par des rideaux de soie bien drapés, lesquels séparaient le lit d'Eugène de celui de sa mère adoptive. Comme Charlotte venait de monter en se plaignant beaucoup, Pauline gravit l'escalier avec une certaine hâte. En entrant, elle jeta un regard sur le lit d'Eugène.

On entendit alors Mme Zœhler dire, d'une voix à la

fois languissante et irritée :

— Qu'est-ce que vous voulez donc ?... Vous êtes insupportable.

— Excusez, répliqua Pauline. Madame étant souffrante, je pensais pouvoir être utile.

— Laissez-moi !... Je n'ai pas besoin de vous.

Pauline inclina la tête et se retira ; mais en baissant le front, elle avait jeté encore un regard sur le lit bien blanc où le petit Eugène dormait du meilleur sommeil.

Puis, comme les gnomes des contes allemands, elle se replongea dans les profondeurs mystérieuses du sous-sol.

VII.

Le roman est ubiquiste. Il a le privilège, restreint pour le théâtre, de transporter le public partout où il lui plaît, et de relever la toile sur les tableaux qu'il a besoin de multiplier.

Donc en ce moment, sans plus de préparation, nous pénétrons chez Juliette Cazot.

L'heure n'est pas assez avancée pour autoriser les visites de femmes. En conséquence, le baron Fortuné de Genestry a pu se faire annoncer, et il entre avec la certitude de pouvoir dire à l'aise ce qu'il a en tête.

Mais d'abord, un mot sur cet intérieur.

L'appartement, excessivement petit, est situé à

l'entresol, rue Taillout prolongée. On y distingue à peine les bruits du dehors, amortis, d'ailleurs, par les tapis et les tentures. On pourrait s'étonner, à bon droit, des merveilles d'adresse qui ont été dépensées en ce lieu, et lui ont donné l'air le plus confortable. Seule, une femme entendue a pu arranger si parfaitement les choses et suppléer l'espace par l'habileté des dispositions.

Tous les objets ont été choisis avec discernement, et leurs proportions sont assez microscopiques pour qu'ils ne gênent nulle part le passage. Deux causeuses Louis XV encadrent la cheminée du salon. Un piano droit, quatre fauteuils, six chaises, une très-petite table Boule, un lustre lilliputien, des candélabres accostant deux glaces de Venise, et enfin une jardinière de porcelaine du Japon : voilà tout ce que peut contenir cette espèce de bonbonnière, laquelle est précédée d'une salle à manger où quatre convives seulement ont la faculté de tenir assis. Quant à la chambre à coucher, qui fait suite au salon, elle est toute tendue d'une étoffe sévère, et un grand Christ de bronze sur marbre noir en fait l'unique ornement. C'est bien la chambre d'une veuve habile à faire marcher de front la dévotion et la frivolité. Le style c'est l'homme, a-t-on dit ; l'aménagement c'est la femme.

Juliette était sous les armes, c'est-à-dire dans un

Que te manque-t-il encore ? Peuple souverain, où est ton cœur ?

O peuple lion des grandes journées séculaires et des grandes années éternelles, peuple du 24 février 48, du 23 juillet 1830, du 21 janvier 93, où est ta force ?

Si tu n'es fort qu'avec les faibles, soit ! Rêve en paix dans la cage, lion privé, marqué de n'importe quel B par les maîtres, Bonapartes ou Bourbons ? Garde au front la tache de boue du second Brumaire en attendant celle d'une troisième Restauration ! Biffe tes titres, lion de la Bastille fonde ta colonne et fais-en une marmite pour manger la soupe de l'Empire en attendant la poule au pot !

Mais si tu n'es pas qu'un lion de fonte ; si tu es un lion vivant, roi des aigles comme des coqs, sors de ton repos, sors de ta chaîne où tu te rouilles depuis quinze ans ! Les vers ont pris ton sommeil pour ta mort et te rongent ! Réveille-toi, secoue-toi, délivre-toi !

Il est temps, grand temps de faire une justice salutaire. Chaque jour de plus de ton long repos est un siècle d'opprobre dans l'histoire, de recul pour le progrès, de déclin pour la France et l'humanité. Cette France, fille aînée de la liberté et mère des révolutions, cette France très-républicaine et très-régicide, espoir des peuples et terre des rois, cette France si démocrate qui a exécuté trois rois et enfanté deux républiques, la voilà servante à tout faire d'un tyran malade, risée du monde entier soufflée sur la joue droite par l'Amérique et sur la gauche par la Prusse, fille à soldat et à prêtre, que se disputent évêques et généraux, en attendant les aînés, toujours aux mains de l'étranger, aujourd'hui proie et jouet des jésuites romains et des bandits corses, demain des Cosaques et des Capets !

Peuple de Paris, venge ta mère ! Sauve la France !

Citoyens, à ce meurtrier de république et ce portier de l'invasion, point de grâce. Entre le fils aîné de l'Eglise et les enfants de la Patrie, guerre à mort ! Entre le Père de l'Emprunt et les enfants du Travail, guerre à mort ! Entre le Père, le Fils et le Saint-Esprit du coup d'Etat, entre cette Trinité de croque millions, de croque serments et de croque Jésus, entre ce contumace de la haute cour et les enfants du Droit, guerre à mort ! Avec cet élu du ciel, qui a son bâillon à toutes les lèvres, sa main à toutes les poches, son sabre à toutes les gorges ; avec ce trône-salette, croulant sous le poids de ses vols, branlant sur son pilon de cadavres, de parjures, de bons mexicains et autres fonds de sable aussi consolidés ; avec ce règne du mal, souteneur de tout privilège, où il n'y a de libre que le vice, de puissant que le crime et de vivant que la mort ; avec cet infernal règne commencé par l'échafaud et couronné par le cambialisme, il faut en finir... et le plus tôt possible, et par d'autres armes que le vote, la grève, la presse et la tribune ! Les

libertés du 24 novembre font ce qu'elles peuvent... et c'est trop peu. La bête est à l'épreuve de la parole. La raison qu'elle entendra se trouve chez l'armurier. Il faut un remède héroïque comme le mal. Il faut en revenir une dernière fois au bon vieux moyen. Il faut du plomb. Il n'en faut pas tant pour tuer un homme... et tous les chassepots de Vincennes ne peuvent tuer un peuple. Les chassepots ! Ils ont toujours existé pour la peur ! Nous avons le nombre, nous avons le droit ; ayons l'audace... et malgré leurs aiguilles, les cent-gardes iront rejoindre les cent-suisses !

Citoyens, l'esclave est toujours complice du tyran. Le plus vil des deux, c'est même l'esclave qui rit de son tyran au lieu de le tuer. Des hommes, nos pères, aimaient mieux mourir libres que de vivre esclaves. Aimons-nous mieux mourir esclaves que de vivre libres ? Si nous ne sommes pas dégénérés, disons donc comme nos pères : « Liberté ou la Mort ! » C'est la seule chance qui nous reste d'avoir Vie et Liberté ! Que chacun compte sur soi et s'arme pour tous ! Quand la force dissout la justice publique, le droit retombe à son premier élément, la justice privée, c'est-à-dire à tout homme digne de l'exercer. C'est le droit naturel de légitime défense, le droit du talion dans ce qu'il y a de plus juste, la mort d'un seul pour la vie de tous ! Nous vous rappelons ici le premier des droits et le plus saint des devoirs, l'insurrection contre la tyrannie et le tyran ! Nous vous donnerons le signal en vous donnant l'exemple. A vous de le suivre ! Soyez prêts.

Vive la République démocratique et sociale, universelle.

Paris, 24 juin 1868.

LE COMITÉ CENTRAL D'ACTION.

L'ÉCLIPSE DU 18 AOUT.

Les éclipses de soleil sont fréquentes, mais on en voit rarement de totales et celles là seules offrent un intérêt réel. Cet intérêt n'avait cependant pas été soupçonné avant 1842. A cette époque, une éclipse totale de soleil fut visible dans l'Italie et le midi de la France ; on l'examina avec des instruments convenables et l'on vit avec surprise, qu'au moment où le soleil devait être complètement caché par la lune, une auréole et des protubérances rougeâtres devenaient visibles tout autour des deux astres. En 1860, une autre éclipse totale put être observée en Espagne et en Afrique ; les mêmes phénomènes se renouvelèrent et, comme l'on était prévenu, ils furent mieux observés. Cependant l'explication des phénomènes n'a pu être donnée, des hypothèses seules ont pu se produire ; de nouvelles observations peuvent trancher la question. La théorie du soleil a d'ailleurs fait de grands pas depuis 1860. M. Faye en France, et d'autres savants en Angleterre, ont fait de brillantes hypothèses sur la

constitution physique de l'astre radioux. Au point de vue théorique, la science est donc bien préparée pour étudier avec fruit l'éclipse du 18 août. Des instruments nouveaux, les spectroscopes, vont servir d'armes aux expérimentateurs ; enfin les conditions mêmes du phénomène seront particulièrement favorables. Dans le golfe de Siam, le soleil restera caché pendant 6^m46^s, ce qui est un temps exceptionnellement long. C'est à Malana que se rend l'expédition française, tandis que les Anglais s'installent à Masulipatam. Ces deux localités ont été choisies comme devant offrir le plus probablement un ciel découvert pendant toute la durée de l'éclipse. Puisse aucun nuage n'apparaître le 18 août prochain, ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux stations.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Vendredi matin, au village des Pruniers, commune de St-Martin-de-la-Place, le feu s'est déclaré dans la grange du sieur Amand Martineau, cultivateur, et les flammèches, portées par le vent sur une meule de foin, à dix mètres plus loin, ont occasionné un second foyer d'incendie.

M. Martineau était aux champs au moment où on est venu l'avertir du sinistre dont il était victime.

Malgré la promptitude des secours, il a été impossible d'arrêter le feu qui a tout consumé : 1,600 gerbes de blé, foin, instruments aratoires et bâtiment.

Les pertes s'élèvent à 3,200 fr. pour le fermier, et 1,200 fr. pour le propriétaire des bâtiments. M. Martineau n'était assuré que pour 1,900 fr.

On ignore complètement la cause de ce sinistre.

Deux jours auparavant, un incendie avait également éclaté à Varrains, vers une heure du matin, au domicile de M. Florent Duveau, propriétaire.

Toute la toiture d'un bâtiment de 16 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, était devenu la proie des flammes. Le domestique de M. Duveau, couché dans une chambre au-dessous de ce grenier, avait été réveillé par le roulement du feu, et il avait eu hâte d'appeler au secours. Toute la population s'est portée avec empressement chez M. Duveau, et après quatre heures de travaux, on était complètement maître du feu.

Ce sinistre semble avoir été occasionné par l'ardeur du soleil, qui chauffe d'une façon extraordinaire les ardoises de la toiture, en contact immédiat avec de la paille nouvelle de seigle emmagasinée dans ce grenier.

Les pertes s'élèvent à 2,200 fr. environ, le tout était assuré.

Saumur, le 23 juillet 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous prie de vouloir bien insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, la lettre suivante, en réponse à la lettre de M. Pasquier-Bainsse, dans votre journal du 23 juillet dernier. Je regrette que M. Pasquier, avant de faire son insertion, ne se soit pas mieux renseigné sur la personne qui est venue à mon secours, car il cite M. Prêtre, maître nageur, que je n'ai pas vu, et que c'est M. Pierre Jourdrant, des Ponts-de-Cé, charpentier en bateaux, qui est venu à mon secours, monté sur une toue, dont les noms ont été pris par mon père, en lui témoignant sa reconnaissance. Je crois très-bien que M. Pasquier-Bainsse a été très-péniblement ému en me voyant en danger, mais qu'il a été trop sensible à quelques lazzis qu'on lui a lancés, au moment où je lui témoignais ma reconnaissance.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. Ernest Robin.

Beaucoup de personnes, quand elles voient un éclair illuminer l'horizon, redoutent vivement le coup de tonnerre qui va suivre et craignent d'être frappées par la foudre. Il faut bien le dire, cette peur est complètement chimérique, et toute personne qui voit l'éclair peut se considérer comme sauvée, et elle l'est en effet.

Le coup de tonnerre ne présente plus, pour elle, le moindre danger. Le cas est à peu près analogue à celui d'un soldat qui craindrait d'être tué par un boulet, quand il entend la détonation. Le boulet fait 400 mètres à la seconde ; le son environ 333.

Il serait frappé avant d'avoir rien entendu.

Ici la décharge électrique est si instantanée, que toute personne foudroyée n'a pas même le temps de voir et encore bien moins d'entendre. Quand l'éclair jaillit, c'est que l'électricité a agi. Le son n'arrive à l'oreille qu'un plus ou moins longtemps après, suivant la distance qui sépare l'observateur du point foudroyé.

Quelque fort que soit donc un coup de tonnerre, loin de nous effrayer, il doit, au contraire, nous rassurer. Le nuage électrique s'est déchargé.

Rappelons ici qu'en temps d'orage il convient de s'éloigner des corps métalliques, des arbres ; il faut fermer les fenêtres, éviter les courants d'air.

On lit dans la *Revue de l'Ouest* :

« Le sieur Geron, de Missé, est conscrit de la classe de 1867. Il s'est présenté au conseil de révision de Thouars, avec une plaie sur le tibia de la jambe droite. Le médecin a reconnu que cette plaie ancienne était entretenue, de manière à l'empêcher de se cicatriser. Par suite de la décision du conseil de révision, ce

négligé coquet qui convenait parfaitement à son visage allangui ; elle venait d'écrire une demi-douzaine de lettres, étant, par nature, grande épistolière, quand la soubrette annonça le visiteur matinal.

M. de Genesty entra avec les façons respectueuses dont on use d'ordinaire vis-à-vis des femmes du monde, et, de son côté, Juliette eut soin de s'écrier :

— Quelle surprise aimable !... A cette heure !... Vous passiez donc par ici ?

— A quoi il répliqua très-posément :

— Mais, madame je saurais bien venir tout exprès.

— Asseyez-vous. Julie, voici quelques lettres à mettre tout de suite à la poste.

Quand le baron fut seul avec Mme Cazot, il se débarrassa de son chapeau et de son stick, se renversa sur l'une des causeuses, croisa ses jambes et dit de sa voix cavalière :

— Eh bien ?

— Eh bien ? répéta-t-elle, l'interrogeant du regard.

Il bâilla et reprit :

— Pardon, Juliette ; j'ai passé la nuit à jouer à mon cercle, et je suis moulu.

— Belle occupation, dit-elle. Si ça a le sens commun !...

— Oui, grondez, vous en avez le droit, et j'aime à

être sermonné par vous.

— C'est mon privilège d'ancienne amie. Les vieilles femmes ont gardé ce droit... Il est vrai qu'on les fuit.

— D'abord vous n'êtes pas une vieille femme.

Juliette sourit avec coquetterie. Il y avait dans ses sourires une étrange puissance de fascination.

Fortuné détourna la tête.

— Si vous me regardez ainsi, dit-il, je me sauve. J'ai toujours recherché votre société parce que je suis bon garçon et que vous avez un rare talent pour me faire avaler les couleurs de la vérité, ce qui m'amuse, mais pour rien au monde je n'eusse voulu devenir amoureux de vous.

— Et moi donc ! s'écria-t-elle ; cela m'eût fièrement gêné.

— Oh ! je sais que vous êtes pratique.

— Le positif, c'est la vie.

— Et la poésie ?...

La veuve laissa un franc éclat de rire s'échapper de ses lèvres fines.

— Où en sommes-nous, dit-elle, si le héros des bals de l'Opéra, le familier des courses, le promeneur assidu du boulevard des Italiens, se jette dans la fièvre poétique ! Sur quel lyrique avez-vous marché ? Vous me donnerez le premier exemplaire de vos sonnets, n'est-ce pas ?

— Riez, riez, tant qu'il vous plaira. On a vu des gens revenir de plus loin que moi. Mon arrière-cousin de Rancé, qui fut un saint, avait été pas mal mondain.

— Est-ce que vous rêvez les honneurs de la canonisation ?

— Je prouverais ainsi plus de détachement que vous, ma chère, qui aspirez à devenir la générale de Rompac, la compagne d'un glorieux débris.

— Chut ! fit Juliette. Si vous voulez que nous restions amis, pas un mot sur ce sujet.

— Je vous le promets, à une condition.

— Laquelle ?

— C'est que vous écouterez sans trop vous moquer de moi la confidence que j'ai à vous faire.

— Soyez tranquille et parlez. J'adore les confidences.

— Ah ! dame, c'est difficile.

Elle alla s'asseoir auprès de lui. Il lui prit une main qu'il garda dans les siennes.

— Juliette !... dit-il d'un ton pathétique.

— Est-il ennuyeux dans ce rôle-là !... Voyons, laissez-moi ma main ; c'en est une autre que vous convoitez, bon sujet.

— Bon sujet, le mot est juste, car je songe à me ranger.

— Voilà qui est sagement parler. Seulement vous

ne savez par quel côté aborder l'aveu. Vous manquez d'habitude pour les thèses de vertu. Eh bien ! je suis généreuse et je viens à votre aide : vous êtes amoureux d'Emma Morandot.

— Tiens, tiens, tiens.

— J'ai deviné la chose pendant que vous valsiez avec la petite.

— Pas possible.

— Ainsi, vous vous déclarez dégriffé, ô fier lion, par un enfant sans malice, sans coquetterie, une innocente !...

— Justement ; je n'en avais jamais rencontré. Aujourd'hui, toutes les filles à marier vous ont une expérience qui fait frémir. Elles connaissent l'artillerie du regard ; elles causent comme des femmes mariées, se déguisent plutôt qu'elles ne s'habillent, et trouvent moyen de lire About et Feydeau !

— C'est monstrueux !

— Enfin, ce n'est pas drôle. Quant à celle-ci, je la classe dans les médailles d'or. Saperlotte ! quel chic elle possède à son insu !

— Pauvre baron, vous êtes fou, dit Juliette croisant ses bras.

— Oui, fou d'amour, je m'en confesse.

(La suite au prochain numéro.)

jeune homme a été mis à la disposition du procureur impérial devant lequel il a subi un interrogatoire. Le 9 juillet, il est revenu chez lui, et a employé tout le jour à écrire. Dans la soirée, il s'est plaint d'un violent mal de tête.

Le lendemain matin, sa mère en allant savoir comment il avait passé la nuit, vit sur une table un billet qui contenait ces mots : « Si vous voulez me trouver, descendez dans le pré de Bressuire. Sur le bord de la rivière vous trouverez ma blouse, mon gilet et ma casquette, et moi vous me trouverez dans l'eau, mort. »

La famille de ce jeune homme et quelques-uns de ses amis coururent en toute hâte dans le pré qu'il avait indiqué. Ses vêtements étaient déposés sur le bord de la rivière, et son corps fut trouvé au fond de l'eau. Il avait cessé de vivre. Deux lettres étaient dans une poche de son gilet. Dans l'une il faisait ses adieux à ses parents, dans l'autre il protestait

de son innocence, qu'il eût bien mieux prouvé en fournissant des explications à la justice, qu'en se noyant. »

Ce n'est pas M. Monnier, l'ex-précepteur de S. A. le Prince Impérial qui a été nommé professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Poitiers, mais bien M. Monnier, professeur au lycée de cette ville.

Pour chronique locale : P. GODET

Dernières Nouvelles.

On mande de Bucharest, le 23 :

« Un engagement a eu lieu dans les environs de Routschouk, entre les troupes turques et les insurgés bulgares. L'avantage est resté aux Turcs. Les insurgés ont eu plusieurs morts. »

Belgrade, 23 juillet. — Le procès des assassins du prince Michel continue.

Les dépositions de plusieurs d'entre eux

compromettent gravement le prince Alexandre Karageorgewitch.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Dans le numéro de *l'Univers illustré* de cette semaine nous avons remarqué plusieurs gravures d'un grand intérêt d'actualité. Il nous suffira de citer : l'Incendie des Halles centrales, l'Arrivée de la reine de Mohély, le Portrait de M. Viennet, les Funérailles du prince Michel de Servie, à Belgrade, quatre charmants dessins des Transformations du Luxembourg, etc., etc. — Quant à la partie littéraire de *l'Univers illustré*, sa réputation est trop justement établie depuis longtemps pour que nous ayons besoin d'y insister; il nous suffit d'ajouter aujourd'hui que *l'Univers illustré* a commencé cette semaine la publication de *Carl*, nouvelle par George Sand, et de *la Maison de Pilate*, roman de cape et d'épée, par Paul Féval. — Si l'on songe que *l'Univers illustré* offre à ses abonnés DEUX SPLENDIDES PRIMES

GRATUITES d'une valeur de cinquante francs, on s'expliquera la vogue énorme dont jouit ce recueil hors ligne.

Sommaire du dernier numéro du Paris-Magazine.

Au lecteur.	LA RÉDACTION.
Semaine parisienne.	ÉMILE BLAVET.
Le cas de M. Rochefort.	ÉMILE BLAVET.
Devant Magdala.	ADRIEN MARX.
Ceci et cela.	ALEX. DUVERNOIS.
La fée (nouvelle).	PONSON DU TERRAIL.
Madame Dalila.	COLLÉ.
Les mots de la semaine.	***
Le roman de la princesse.	FRANCIS MAGNARD.
Le fusil à aiguille.	TAVERNIER.
Reprises et débuts.	ARMAND ROUX.
Echos du sport.	VIGILANT.
Paris-Théâtre.	JULES PRÉVEL.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etudes de M^e CHEDEAU, et de M^e LABICHE, avoués à Saumur.

Mardi 28 juillet 1868, à midi.

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Billaugerie.

ADJUDICATION

De : 1^o Une maison, située à Saumur, n^o 63, à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue d'Orléans.

Mise à prix. 50,000 fr.

2^o Une maison située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre.

Mise à prix. 3,500

3^o Une maison située à Vernouil, avec ses dépendances.

Mise à prix. 8,000

Le tout dépendant de la succession de M. Laurent-Alphonse Bonzon.

CHEDEAU. (328)

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

Le samedi 8 août 1868, à midi, en l'audience des saisies immobilières du tribunal civil de Saumur, au Palais-de-Justice,

DU CHATEAU DE DOUÉ-LA-FONTAINE,

Arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

Mise à prix. 10 000 fr.

Le château, entouré de jardins, bosquets et pièce d'eau, le tout clos de murs, offre une charmante résidence;

Correspondance télégraphique entre Doué et Saumur. — Distance de Saumur 16 kilomètres.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LABICHE, avoué à Saumur, 11, rue de la Petite-Douve, poursuivant la vente. (329)

Etudes de M^e GOIZET, avoué-licencié à Cholet, et de M^e DE VERNEUIL, notaire au Pouliguen.

A VENDRE

Le mardi 4 août 1868, à une heure du soir, en l'étude de M^e DE VERNEUIL, notaire au Pouliguen (Loire-Inférieure),

UNE

MAISON BOURGEOISE

Située sur la plage du Pouliguen, Mise à prix. 10 000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser :

A M^e DE VERNEUIL, notaire au Pouliguen, commis pour procéder à la vente.

Où à M^e GOIZET, avoué-licencié à Cholet, poursuivant la vente. (330)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour 4, 8 ou 12 années, Ou pour 3, 6, 9 ou 12 années, Pour entrer en jouissance de suite,

UN MOULIN A EAU

Propre au commerce seulement, monté à l'anglaise avec 4 paires de meules, situé sur l'Estrigouet, commune de Loches (Indre-et-Loire).

Ensemble de vastes bâtiments et 1 hectare 35 ares 20 centiares de prés.

S'adresser, pour traiter, à M^e veuve DE LAFERRIÈRE à la Tourmeillère, commune de Ligueil, ou audit M^e LEROUX, notaire. (333)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

1^o UNE MAISON et dépendances, à Saint Florent, sur les bords du Thouet.

2^o Un hectare 10 ares de terre et vigne, affrès de 200 arbres fruitiers, situés à la Renarde, commune de Saint-Florent.

S'adresser, pour traiter, à M. HUET CHALOT, propriétaire à Saint-Florent, ou audit M^e LEROUX, notaire. (315)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS,

Situées à Saumur, rue Royale, A l'angle du pont Cessart, et quai du Gaz.

Belles servitudes, cour, remise, écurie.

S'adresser à M. LOUIS DUVEAU, négociant à Saint Florent, ou à M^e CLOUARD, notaire. (295)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Vingt-deux ares de vigne rouge, au Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;

Et 33 ares de vigne rouge, à la Malgagne, canton de la Croix-des-Sables, commune de Bagnaux.

S'adresser à M. Jean LEBRUN-MENIER, au Pont-Fouchard, ou à M^e CLOUARD, notaire. (301)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 26 juillet 1868, à midi, En l'étude dudit notaire,

DES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M^{me} V^e BERTHELOT.

Ville de Saumur, rue de Fenet, n^o 94, une maison ayant rez-de-chaussée, deux étages, cave et grenier.

Mise à prix. 1 500 fr. Au Pont Fouchard, commune de Bagnaux, une petite maison avec servitudes.

Mise à prix. 1,000 fr. Au Van-Langlais, commune de Bagnaux, un morceau de vigne, enclos de murs en partie, avec maisonnette, contenant 22 ares 70 centiares.

Mise à prix. 1,500 fr. Au Van-Langlais, un morceau de vigne, contenant 12 ares 73 centiares.

Mise à prix. 600 fr. S'adresser audit notaire. (309)

Etude de M^e ADRIEN HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE DE MEUBLES

Le dimanche 26 juillet 1868, à midi, dans une maison nommée la Grande Mouche, sise commune de Cizay et appartenant à M. Delaveau, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de M^{me} veuve Breton, à la requête de M. Julien Paul, son fils, et de M. Julien Rouillard, son gendre, ce dernier agissant comme tuteur naturel et légal de M. Julien Rouillard, son fils.

On vendra : Lits, couettes, matelas, armoire, buffet, linge de corps et de ménage, tables, chaises, batterie de cuisine, vaisselles et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE OU A AFFERMER

UNE MAISON D'HABITATION

Avec écuries, remises et autres servitudes, et un jardin bien affrété y-attachant, d'une contenance de 75 ares.

Le tout situé à 16 kilomètres de Saumur, près la gare de Varennes. S'adresser rue Traversière, 3, Saumur. (258)

BAINS DE LOIRE.

Etablissement tenu par M. ROLAND-ROBIN, vis-à-vis la place du Bellay, quai de Limoges. Belle plage. — Passage gratuit.

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX VOITURES : un coupé à patente et un dog-cart à patente, le tout presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Médailles aux expositions universelles de 1855 et 1862 et aux expositions de Dijon et de Toulouse de 1858.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (247)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 23 JUILLET.			BOURSE DU 24 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 25	0 05	» »	70 05	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852.	101 90	0 50	» »	101 80	» »	» 10
Obligations du Trésor.	473 75	1 25	» »	473 75	» »	» »
Banque de France.	3140	» »	10	3145	5	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1430	» »	» »	1432 50	2 50	» »
Crédit Foncier colonial.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	630	» »	» »	630	» »	» »
Crédit industriel.	640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	272 50	» »	1 25	271 25	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	735	» »	5	730	» »	5
Orléans (estampillé).	881 25	1 25	» »	885	3 75	» »
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1160	1 25	» »	1158 75	» »	1 25
Est.	558 75	2 50	» »	557 50	» »	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	935	1 25	» »	933 75	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	570	» »	» »	573 75	3 75	» »
Ouest.	573 75	1 25	» »	575	1 25	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1483 75	» »	1 25	1483 75	» »	» »
Canal de Suez.	416 25	8 75	» »	411 25	» »	5
Transatlantiques.	370	» »	2 50	372 50	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0.	53 60	20	» »	53 50	» »	10
Autrichiens.	561 25	» »	1 25	560	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	406 25	1 25	» »	405	» »	1 25
Victor-Emmanuel.	48	2	» »	47	» »	1
Romains.	42	» »	» »	43	1	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	313 75	» »	» »	310	» »	3 75
Saragosse.	65	» »	» »	65	» »	» »
Séville-Xérès-Séville.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	60 50	» »	50	60	1	50
Compagnie immobilière.	101	2 25	» »	98 75	» »	2 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	329	» »	» »	328	» »	» »
Orléans.	319	» »	» »	321 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	332	» »	» »	331 50	» »	» »
Ouest.	318	» »	» »	318 50	» »	» »
Midi.	317	» »	» »	316 50	» »	» »
Est.	320 50	» »	» »	319 50	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le